

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**DIRECTION et REDACTION :**  
au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**  
à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE**

Adresses de vœux.

**PARTIE OFFICIELLE**

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Arrêté ministériel désignant un suppléant au Conseiller de Gouvernement pour les Finances.

Arrêté ministériel autorisant une Société anonyme.

Liste des personnes autorisées à agir comme Trustees.

Liste des Jurisconsultes qualifiés pour donner les attestations de conformité en matière de constitution de Trusts.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

(Avis - Communications - Informations)

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Démenti opposé à une information de presse.

**VARIÉTÉS**

Les Plantes Grasses des Jardins Exotiques de la Principauté de Monaco; par M. J.-P. Marque.

Annexe au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL — Compte rendu de la Séance du 10 juillet 1935.

**MAISON SOUVERAINE**

A l'occasion de la fête patronymique du Souverain, M. le Président du Conseil National a fait parvenir l'adresse suivante :

Au nom du Conseil National et en mon nom personnel, j'ai l'honneur de prier Votre Altesse Sérénissime d'agréer, à l'occasion de Sa fête, leurs vœux très respectueux et l'hommage de leurs sentiments de profond dévouement

Dr Henry SETTIMO.

S. A. S. le Prince a fait répondre :

Le Prince est particulièrement sensible aux vœux du Conseil National. Son Altesse Sérénissime me charge de vous transmettre, ainsi qu'à vos collègues, Ses plus vifs remerciements.

MELIN.

De son côté, M. le Maire de Monaco a formulé en ces termes les vœux de la Municipalité et du Conseil Communal :

A l'occasion de Votre fête, mes collègues du Conseil Communal s'unissent à moi pour Vous adresser les vœux les plus déferents pour Votre santé et Votre bonheur.

Louis AUREGLIA, Maire.

Son Altesse Sérénissime a fait répondre :

S. A. S. le Prince me charge de vous transmettre, ainsi qu'à vos collègues du Conseil Communal, Ses remerciements bien cordiaux pour vos vœux dont Il est très touché.

MELIN.

**PARTIE OFFICIELLE****ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'article 6 de l'Ordonnance du 7 avril 1911 sur le Conseil de Gouvernement :

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 23 août 1935 ;

**Arrêtons :**

M. le Conseiller d'Etat Bernard Gallépe, Conseiller de Gouvernement honoraire, est désigné pour suppléer M. Louis de Castro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances, pendant son absence de la Principauté.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois août mil neuf cent trente-cinq.

Le Ministre d'Etat,  
M. BOUILLOUX-LAFONT.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des Statuts de la Société Anonyme Monégasque *Corniche Investment Company*, présentée par M. Marcel-Auguste-Jean Palmaro, administrateur de sociétés ;

Vu l'acte en brevet reçu par M<sup>e</sup> Settimo, notaire à Monaco, le 7 août 1935, contenant les Statuts de la dite Société, au capital de huit cent mille (800.000) francs, divisé en huit mille (8.000) actions de cent francs chacune ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifiée par les Ordonnances des 17 septembre 1907 et 10 juin 1909 ;

Vu la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 ;

Vu la Loi n° 192 du 18 juillet 1934, complétée par la Loi n° 198 du 18 janvier 1935 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement des 23-24 août 1935 ;

**Arrêtons :****ARTICLE PREMIER.**

La Société Anonyme Monégasque *Corniche Investment Company* est autorisée.

**ART. 2.**

Sont approuvés les Statuts de la dite Société tels qu'ils résultent de l'acte en brevet en date du 7 août 1935.

**ART. 3.**

Les dits Statuts devront être publiés dans le *Journal de Monaco* dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par la Loi n° 71, du 3 janvier 1924.

**ART. 4.**

La création, dans la Principauté, d'établissement industriel, commercial ou autres, demeure subordonnée à l'obtention de la licence réglementaire et toute modification aux Statuts susvisés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

**ART. 5.**

M. le Secrétaire en Chef du Ministère d'Etat est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-quatre août mil neuf cent trente-cinq.

Le Ministre d'Etat,  
M. BOUILLOUX-LAFONT.

Le Premier Président de la Cour d'Appel a, ce jour, dressé, conformément à l'article 3 de la Loi n° 207 du 12 juillet 1935 sur les Trusts, et sur réquisitions de M. le Procureur Général, la liste ci-après des personnes qui seront seules en mesure d'agir comme Trustees dans la Principauté :

1° Barclay's Bank (France) Limited, Société anglaise à responsabilité, dont le siège est à Londres, 54, Lombard Street ;

2° Société Interholding, Société anonyme monégasque, ayant son siège à Monaco, 5, avenue Saint-Martin.

A Monaco, le 17 août 1935.

Le Premier Président,  
Signé : DE GENTILE.

Le Premier Président de la Cour d'Appel a, ce jour, dressé, conformément à l'article 2 de la Loi n° 207 du 12 juillet 1935 sur les Trusts, et sur réquisitions de M. le Procureur Général, la liste ci-après des Jurisconsultes qualifiés pour donner, dans la Principauté, les attestations de conformité des actes de Constitution des Trusts aux prescriptions de fond de la Loi Etrangère sous laquelle ils se placent :

1° M. Pendleton Beckley, Counsellor-at-law, demeurant à Paris, 1, place du Palais Bourbon ;

2° MM. Durant Cooper et Hambling, Solicitors à Londres, Bank-Chambers, 70-71, Gracechurch Street E. C. 3 ;

3° M. Charles Humphrey Woolrych, Solicitor, demeurant à Monte-Carlo, 24, avenue de la Costa ;

4° M. Spencer Batchelor, Solicitor, même adresse ;

5° M. Archibald Williams, Solicitor, demeurant à Nice, 4, avenue de Verdun.

Seront d'autre part qualifiés pour donner l'attestation requise : pour l'Angleterre, tout Solicitor à la Cour Suprême de Judicature ; pour l'Amérique, tout Attorney-at-law.

A Monaco, le 17 août 1935.

Le Premier Président,  
Signé : DE GENTILE.

**PARTIE NON OFFICIELLE****AVIS & COMMUNIQUÉS**

Certaines informations étrangères ont, ces temps derniers, indiqué que, par mesure d'économie, le Corps des Carabiniers de la Principauté qui constitue la Force Publique du Pays serait sur le point d'être dissous.

Le Gouvernement Princier oppose à ces rumeurs ridicules le démenti le plus net.

## VARIÉTÉS

## Les Plantes Grasses des Jardins Exotiques de la Principauté de Monaco

Nous lisons dans la Revue Lyon-Horticole et Horticulture Nouvelle, bulletin mensuel de la Société Lyonnaise d'Horticulture, un remarquable article de M. J.-P. Marque, Conservateur des collections botaniques de la Ville de Lyon, sur les Jardins Exotiques de la Principauté. Nous pensons intéresser nos lecteurs en mettant sous leurs yeux des extraits de ces pages où une autorité particulièrement compétente en la matière exprime une admiration sans réserve pour les magnifiques collections rassemblées sur le rocher de l'Observatoire et présentées dans un cadre sans doute unique au monde.

Les jardins de Monaco et de Monte-Carlo sont toujours bien entretenus, toujours fleuris, leur beauté et leur magnificence, universellement connues, font la noblesse de cette merveilleuse Principauté, qui mesure environ 1 kilom. 200 carrés, et qui est enclavée dans le département des Alpes-Maritimes : C'est un de ces coins du globe que tout le monde connaît, avant de les avoir vus. Les grandes lignes de cette région sont rendues familières par les cartes postales et les affiches apposées dans les gares des grands réseaux français ; l'éclat des sites, leur grandeur, la beauté du climat ont été chantés par les plus délicieux poètes, décrits par les meilleurs écrivains, et cependant jamais compris à leur juste valeur sans avoir été vus, parce qu'aucune description, aussi brillante soit-elle, ne peut en exprimer tout le charme, toute la noblesse.

Il faut avoir visité cette région en janvier-février pour en apprécier toutes les séductions.

Je ne puis dans le cadre restreint d'un article de journal m'étendre avec tout le développement que comporterait la richesse de paysage et de végétation de la Riviera française et italienne, exceptionnellement favorisée par les attractions naturelles qu'elle offre à ses visiteurs et par les agréments nombreux dus à l'activité de ses habitants, aux dévoués concours des syndicats d'initiative de cette région, qui mettent à la portée du public toutes ses beautés, toutes ses merveilles.

La Nature y est si belle qu'elle absorbe toutes vos pensées par sa contemplation, que les heures sont courtes et les jours passent vite, parce qu'on ne peut, en quelques jours, visiter et savourer les beautés pénétrantes de cette incomparable région.

Les botanistes toujours en quête d'observations ou de plantes rares à collectionner, font de sa flore méridionale le but préféré de leurs recherches et s'arrêtent souvent devant des plantes exotiques qui se sont naturalisées.

La Riviera ne doit pas sa renommée à sa situation géographique privilégiée, elle doit une grande partie de ses beautés, de ses merveilles à l'horticulture, aux horticulteurs et aux jardiniers qui ont fait des prodiges, en mettant les plantes exotiques en harmonie avec le paysage, et j'arrive au jardin des plantes exotiques de la Principauté de Monaco qui, pendant quelques jours, a absorbé tous mes loisirs.

## CRÉATION DU JARDIN

Le jardin des plantes exotiques a été créé en 1897-1898, sur l'initiative de S.A.S. le Prince Albert 1<sup>er</sup> de Monaco, qui aimait les plantes grasses, ces curiosités du règne végétal. Aussi encouragea-t-il M. Gastaud, le chef jardinier de la Société des Bains de Mer, à cette époque (1), à faire des essais de culture dans les jardins de

Saint-Martin, à côté du Musée Océanographique. Les essais furent satisfaisants, car Gastaud, lui aussi, aimait les plantes grasses et la collection s'enrichissait de fort beaux exemplaires qui voyagèrent dans les nombreuses expositions, à Bruxelles à Paris, à Cannes, Antibes, Nice, etc.

Enfin, en 1914 les plantes grasses du jardin de Saint-Martin furent transplantées dans les rochers de l'Observatoire de Monaco, et c'est ainsi que fut créé le jardin des plantes exotiques.

Depuis une dizaine d'années, chaque hiver, je visite ce jardin. J'ai vu faire bien des changements, des transformations, et j'admire la végétation de ces plantes bizarres, je constate toujours des progrès aussi bien dans la culture que dans les travaux nouveaux effectués en vue de l'agrandissement de ce paradis des plantes grasses. Je tiens aussi à dire qu'il y a dans ce jardin une harmonie parfaitement d'accord avec ce qui frappe les regards.

Au milieu de ces curiosités végétales sous ciel bleu, comme tout est grand, imposant, majestueux autant que bizarre. Il est peu d'endroits où la nature, embellie par l'art horticole, offre aux yeux des spectacles aussi ravissants, aussi pittoresques que dans les jardins des plantes exotiques de la Principauté de Monaco ; il en est peu où l'amateur, aussi bien que le professionnel, trouvent autant à admirer et à apprendre.

En effet, ce que j'admire ici doublement, c'est que la Nature a ses secrets, ses anomalies, ses accommodements, ses curiosités bizarres du règne végétal, qu'on ne s'explique guère, mais dont nous constatons fréquemment l'existence et dont certains horticulteurs et amateurs tirent profit de toutes ces cultures exceptionnelles et anormales.

Cela peut paraître superflu que je revienne sur un sujet traité, étudié et connu depuis fort longtemps : les plantes grasses que bien des profanes appellent « plantes de l'antiquité », parce qu'ils préfèrent des plantes plus ornementales, plus florifères.

Les spécimens de ces vastes familles qui fournissent les « plantes grasses » et que nous rencontrons chez quelques vrais amis des plantes curieuses, ne sont pas, il faut le reconnaître, de nature à nous les faire aimer. Mais si vous visitez une exposition de ces plantes ou que le hasard vous amène à visiter le jardin qui fait le titre de cet article, vous serez obligé de reconnaître que ces plantes offrent un intérêt que beaucoup d'autres familles ne sauraient faire naître.

Pourquoi ? Parce que les plantes de la famille des Cactacées en particulier qui, jusqu'à ces dernières années, ont été presque entièrement confinées sous les verres des serres sont toujours cultivées en pots et alignées comme des soldats à la parade sur les banquettes de nos serres.

J'ai constaté dans ce jardin que des plantes telles que les Cactacées, Euphorbiacées, Composées, etc., qui sont cultivées en pleine terre à l'air libre, sous les rayons ardents du soleil méridional, peuvent, en un mot, grandir en toute liberté, sont belles, vigoureuses, admirables ; on s'est débarrassé de cette hideuse poterie de nos serres et les plantes s'en trouvent très bien ; c'est instructif de faire ces comparaisons, car on y rencontre des plantes singulières qui prennent, avec l'âge, des formes bizarres, dont la structure et l'organisation sont cependant si uniformes dans le sens botanique — et à ce sujet, je n'en connais point qui laisse mieux voir combien la Nature sait mettre de variété dans l'unité.

Quand on songe aux difficultés que présentent l'organisation et la présentation d'un pareil rassemblement de plantes de qualités et de for-

mes différents, on peut dire hautement que ce jardin est une révélation, une exposition permanente des merveilleuses curiosités végétales. Aussi je dois rendre hommage à cette grande initiative et féliciter ceux qui sont chargés de l'entretenir et de l'embellir : ce jardin est un musée vivant de plantes curieuses et bizarres et il fait, avec le Musée Océanographique, la gloire et la renommée de cette belle Principauté que certains qualifient très judicieusement de prodigieuse serre naturelle et dont les Monégasques ont le droit d'être fiers.

Les plantations ont été faites suivant un plan bien étudié par M. l'ingénieur en chef de la Principauté et je m'excuse de ne pouvoir vous en donner une reproduction, une figure vous aurait certainement mieux fait comprendre la disposition de ce jardin, ce qui a été fait et ce qu'il reste encore à faire ; je tiens à dire que tout ce qui a été fait a un cachet spécial d'esthétique et de pittoresque, ce n'est pas chose facile de créer un jardin dans le roc.

On a créé des sentiers admirables qui serpentent d'étage à étage ; dans certains endroits, on a utilisé les accidents du rocher pour créer des passerelles, des tunnels, des grottes, cascades et je ne trouve pas de mots assez persuasifs pour dire tout ce qui a été fait, dans toutes les règles de l'art pour donner de la beauté à un rocher.

## LES CERES

L'aspect que présentent les cierges géants ramifiés dont quelques-uns mesurent de cinq à six mètres de hauteurs, et d'autres de huit à dix mètres, est des plus saisissants, on se croirait transporté au milieu des sites sauvages décrits par nos explorateurs botanistes.

J'admire s'allongeant comme de gros reptiles dans les anfractuosités des rochers le *Cereus serpentinus* D. C. qui a bien huit à dix mètres de longueur, je suis frappé par la végétation luxuriante de toutes ces plantes que nous avons l'habitude de voir si petites, si maigres dans nos serres ou nos appartements.

A chaque détour de sentier, à la bifurcation des allées, il y a changement de décor. A droite des *Aloe*, à gauche des *Mammillaria*. En continuant ma promenade, j'arrive en face d'un valon où sont cultivés les magnifiques *Echinocactus Grusonii*, Hild, dont quelques exemplaires ressemblent à de gros « hérissons » ; ces plantes sont splendides ; quelques-unes ont plus d'un mètre de diamètre et sont bien le « clou » de ce jardin.

C'est dans ce coin que se trouvent quelques beaux sujets de *Cereus Mac-Donaldii* Hook ; *Cereus grandiflorus* Mill ; *C. rostratus* Lem, celui-ci avec des hanes longues et ténues.

On peut admirer l'*Echinocactus Williamsii* Lem, que l'on appelle aussi « Peyotes », dont les revues scientifiques ont longuement parlé ces dernières années. Les Indiens recherchent cette plante et l'emploient comme stimulant, et aussi mélangé dans les boissons alcooliques pour produire une ivresse délirante ou, pour mieux dire, des rêves merveilleux et des troubles visuels provoquant d'étranges apparitions colorées ; c'est pour cela qu'on l'a surnommée « la plante qui fait les yeux émerveillés ». Je m'excuse de ne pas suivre un ordre de classification, d'ailleurs, il n'y en a pas dans ce jardin.

Au hasard, dans ma visite, j'ai noté les plus intéressantes et les plus connues : il y a de jolis *Echinopsis Eryesii* Zucc ; le *Pilocereus Houletii* Lem ; le *P. sentilis* Lem, qui est remarquable par sa tige coiffée d'une perruque blanche, ce qui l'a fait surnommer « Cierge à tête de vieillard ».

Les nombreuses espèces d'*Echinocactus*, d'*Echinopsis*, d'*Ariocarpus*, *Ferocactus*, *Harri-sia*, *Echinocereus Mammillaria*, *Rhipsalis*, etc., etc., voisinant avec de nombreux et très beaux

(1) Il y a une légère erreur : M. Gastaud était chef jardinier des jardins du Gouvernement Princier. Le chef jardinier de la Société des Bains de Mer était alors M. Van den Daele.

exemplaires : d'Aloe, Gasteria, Opuntia, Hawortia, Crassula, Echeveria, Sempervivum Mesembryanthemum, Senecio, Stapelia, Kleinia, etc., etc.

Tous ces genres, et j'en oublie de forts jolis, sont représentés par dix, vingt et même quarante espèces, dont quelques-unes comportent de nombreux sujets de toutes tailles, répartis sur toute l'étendue du jardin.

Il serait intéressant que la direction fasse édifier un catalogue de toutes les espèces cultivées dans ce jardin et je suis certain qu'un petit livre guide-catalogue serait le bienvenu parmi les amateurs de plantes grasses et aussi parmi les nombreux visiteurs qui pourraient emporter un livre-souvenir illustré, de ce paradis des plantes grasses.

Pour donner les noms exacts de toutes les plantes de ce jardin, il y en a plus de 4 à 5.000 espèces diverses.

Je sais très bien que, pour établir la dénomination correcte de toutes ces plantes, leurs synonymes, leur habitat, c'est un travail qui ne peut être compris que par les botanistes qui savent les difficultés que l'on rencontre, quand on cherche à déterminer les plantes exotiques — surtout avec les nouvelles classifications — et aussi les nombreux hybrides qui naissent chaque année et qui sont souvent mis au commerce sous des noms différents sans descriptions et qui ne sont, bien souvent, que de vieilles plantes dont on a changé le nom pour en faire une nouveauté. Cela est avantageux pour le commerce, mais c'est particulièrement désagréable pour les amateurs sérieux et les botanistes. Cela devrait être pros crit, car ces noms fantaisistes ne sont que des spéculations trompeuses. Bien souvent, l'amateur achète une plante sous un nom nouveau, et quelque temps après il s'aperçoit qu'il a cette plante depuis longtemps sous un autre nom.

(A suivre.)

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le sept février mil neuf cent trente-cinq, enregistré ;

Entre le sieur Laurent LIBOIS, mécanicien, demeurant à Monaco, 15, rue de la Turbie ;

« Admis au bénéfice de l'assistance judiciaire par « décision du bureau en date du 31 mai 1933 » ;

Et la dame Louise ROSSI, épouse Libois, demeurant de droit avec son mari, mais résidant en fait chez ses parents à Châteauneuf-de-Contes, propriété Rossi.

Il a été extrait littéralement ce qui suit :  
« Reçoit la dame Rossi en sa demande reconventionnelle. »

« Prononce la séparation de corps aux torts et « griefs réciproques des époux Libois-Rossi. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution des articles 39 et 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 26 août 1935.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS

EXTRAIT

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le vingt-trois mai mil neuf cent trente-cinq, enregistré ;

Entre le sieur Louis-Marius GALLINI, musicien, domicilié à Monte-Carlo, rue des Lilas, villa les Dômes ;

Et la dame GRIALOU Alice-Waltherine-Stéphanie, épouse du dit sieur Gallini, demeurant à Monte-Carlo, villa les Dômes, rue des Lilas.

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre la dame Grialou, épouse « Gallini, faute de comparaître. »

« Prononce le divorce entre les époux Gallini-« Grialou au profit du mari et aux torts et griefs de « la femme avec toutes les conséquences légales. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 26 août 1935.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

EXTRAIT

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le treize juin mil neuf cent trente-cinq, enregistré ;

Entre le sieur Pierre VEUNEVOT, demeurant à Monte-Carlo, Bellevue Palacé, rue Bellevue ;

Et la dame Marie-Clotilde SCHIELE, épouse du dit sieur Veunevot, demeurant légalement avec son mari, à Monaco, mais actuellement sans domicile ni résidence connus.

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre la dame Marie-Clotilde « Schiele, faute de comparaître. »

« Prononce le divorce entre les époux Veunevot-« Schiele aux torts et griefs de la femme avec ses « conséquences légales. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 18 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907 modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 26 août 1935.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO

Docteur en Droit, Notaire

41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le 21 août 1935, M. Etienne RASTELLI, entrepreneur de transport, demeurant à Monaco, 4, rue de la Colle, a cédé à M. Constant BOGLIOTTI, commissionnaire, demeurant à Monaco, 10, rue Plati, un fonds de commerce d'entreprise de camionnage qu'il exploitait à Monaco, n° 4, rue de la Colle.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 29 août 1935.

(Signé : ) A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN

Docteur en Droit, Notaire à Monaco

Cession de Droits Sociaux

(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le 13 août 1935, enregistré, M. Etienne-Claude-Joseph-Albert CROVETTO, négociant en bois et charbons, demeurant « Villa La Souvenance », avenue Crovetto Frères, à Monaco-Condamine, a acquis :

de M. André-Pierre-Hippolyte DUBRULLE, agent général d'assurances, et M<sup>me</sup> Simone-Blanche-Louise PLEUCHOT, son épouse, demeurant et domiciliés ensemble n° 51, rue Rossini, à Nice, et de M. Henri-Charles-Michel PLEUCHOT, sans profession, domicilié Villa des Roses, Chemin des Pins, à Nice ;

tous les droits sociaux, quels qu'ils soient, tant en propriété qu'en créances sur particuliers, banques ou autres, appartenant à M<sup>me</sup> DUBRULLE, et à M. Henri PLEUCHOT, en qualité de seuls héritiers et représentants de M. Henri FONTAINE et M<sup>me</sup> Louise-

Joséphine MARIE, son épouse, tous deux décédés, dans la Société en nom collectif formée entre M. Henri FONTAINE et M. Etienne CROVETTO, sous la raison sociale Fontaine et Crovetto, avec siège rue Bellevue, à Monte-Carlo, suivant acte sous signatures privées, en date à Monaco du 25 octobre 1921, enregistré, et ayant pour objet le commerce des bois et charbons, des grains et fourrages et l'entreprise des transports

Les créanciers personnels de M. et M<sup>me</sup> Dubrulle et de M. Henri Pleuchot, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de ladite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 29 août 1935.

(Signé : ) Alex. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN

Docteur en Droit, Notaire,

2, Rue Colonel Bellando de Castro, Monaco.

BUCKDON

Société Holding Anonyme Monégasque au Capital de 1.000.000 de francs  
Siège social : Villa Mariquita, n° 5, avenue Saint-Martin, Monaco-Ville

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés par actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

« 1<sup>o</sup> Statuts de Buckdon, Société Holding Anonyme « Monégasque au capital de 1.000.000 de francs, éta- « blis, en brevet, aux termes d'un acte reçu par « M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, le 6 juillet 1935, et « déposés, après approbation, au rang des minutes « du dit notaire, par acte du 29 juillet 1935 ;

« 2<sup>o</sup> Déclaration de souscription et de versement « de capital faite, par le Fondateur, suivant acte reçu « par le même notaire, le 5 août 1935 ;

« 3<sup>o</sup> Délibération de l'Assemblée Générale consti- « tutive de la dite Société, tenue à Monaco, au siège « social, le 16 août 1935, et déposée, avec toutes les « pièces constatant sa régularité, au rang des minutes « du même notaire par acte du même jour ;

Ont été déposées, le 26 août, présent mois, au Greffe Général de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 29 août 1935.

(Signé : ) Alex. EYMIN.

Société Nouvelle de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco

Par décision du Conseil d'Administration en date du 26 août, le coupon n° 38 des actions sera mis en paiement, à la date du 1<sup>er</sup> septembre prochain, à raison de 50 francs par coupon, au titre d'acompte sur dividende de l'exercice en cours.

Le Conseil d'Administration.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

XI<sup>me</sup> FOIRE INTERNATIONALE DE MARSEILLE

A l'occasion de la XI<sup>me</sup> Foire Internationale de Marseille, qui aura lieu du 14 au 30 septembre 1935, des billets d'aller et retour, comportant une réduction de 50 % sur les prix des billets simples à place entière, seront délivrés pour Marseille, les 14, 15, 16 - 21, 22, 23 - 28, 29 et 30 septembre 1935 par toutes les gares des sections de lignes de :

Lyon à Pas des Lanciers, Lyon à Pont d'Avignon. Avignon au Rove via Cavaillon et Port de Bouc, Alès à Nîmes, Sète à Tarascon, Grenoble à Valence, Nyons à Saint Paul Trois Châteaux, Buis les Baronnies à

Orange, Orange à l'Isle Fontaine de Vaucluse, Carpentras à Sorgues, Apt à Cavaillon, Cavaillon à Pertuis, Briançon à Aix-en-Provence, Digne à Saint Auban, Menton à la Garde, Fontan Saorge à Nice, Grasse à Cannes, Draguignan aux Arcs, Carnoules à Gardanne, Les Salins d'Hyères à la Pauline, ainsi que des gares de : Annecy, Chambéry, Genève et Saint-Etienne.

Les enfants de 3 à 7 ans paieront la moitié des prix ainsi fixés :

Le voyage de retour devra s'effectuer, au plus tard, par les derniers trains partant de Marseille dans la journée du :

16 pour les billets délivrés les 14-15 et 16 septembre,  
23 » » 21-22 » 23 septembre,  
30 » » 28-29 » 30 septembre.

**Un gros livre utile  
GRATUIT**

de 100 pages consacré à la Loi Loucheur est offert par

**Maisons et Intérieurs pour Tous**

la Revue qui permet de Construire, Transformer, Aménager, Meubler votre Maison de façon parfaite grâce à ses innombrables modèles d'Extérieurs et d'Intérieurs.

Découpez cette annonce et transmettez-la, accompagnée du montant de l'abonnement, soit 20 francs, à M. Albert MAUMENE, 79, Boulevard Saint-Germain, PARIS (6<sup>e</sup>) pour bénéficier de l'Offre valable pour la France seulement :

**Un gros livre utile  
POUR RIEN**

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

**1.000 Lecteurs recevront  
POUR RIEN**

...un ouvrage de 100 pages consacré à l'Outillage du Jardin ou à la Conduite d'une Basse-Cour C'est la Prime de « bon accueil » offerte par

**Jardins et Basses-Cours**

la Revue pratique de Jardinage, Culture, Elevage, aux 1.000 premiers Abonnés nouveaux.

Découpez cette annonce et transmettez-la, accompagnée du montant de l'abonnement, soit 16 francs, à M. Albert MAUMENE, 79, Boulevard Saint-Germain, PARIS (6<sup>e</sup>) pour bénéficier de l'Offre valable pour la France seulement .

**Un gros livre utile  
POUR RIEN**

**VALEUR OR**

Assurez-vous un Placement sûr, un placement qui rapporte, de votre Argent, en faisant économiquement produire à votre Terre, à votre Domaine, le maximum. Suivez les conseils de

**VIE A LA CAMPAGNE**

La Revue Pratique avant tout par le Texte et par l'image

pour **50 frs**

seulement

Etranger : 65 et 80 francs

Vous recevez 12 Numéros mensuels, véritables Sources de Revenus et de Plaisirs. Chacun d'eux comporte, en effet, 42 à 84 pages illustrées de 150 gravures traitant avec tout le détail pratique utile 100 sujets d'actualité ; Elevage de Petit et Gros Bétail, Culture de Rapport, Horticulture, Jardinage, Architecture, Monographie de Beaux Domaines et d'Exploitations Rurales de Rapport, etc..., etc...

Découpez cette annonce et adressez-la, avec la somme correspondante, à M. Albert MAUMENE, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6<sup>e</sup>)

**"MINERVA"**  
(11<sup>e</sup> ANNÉE)

le Grand Illustré Féminin que toute femme intelligente doit lire



**"MINERVA"**

est le journal le plus complet que vous puissiez désirer. Sa présentation séduit. Sa lecture retient. Le sérieux de ses articles politiques ou économiques est toujours adouci par des rubriques aimables, par des illustrations séduisantes. Ainsi faisant, "MINERVA" est la Revue qui s'impose en un temps où l'abaissement de la mentalité générale à les plus funestes conséquences.

**"MINERVA"**

n'est l'organe d'aucun parti, ni l'instrument d'aucune doctrine. "MINERVA" est le journal de toutes les femmes qui souffrent, qui luttent, qui pensent, et "MINERVA", féministe et féminin, défendra, malgré toutes les difficultés qui s'élèvent, le plus bel idéal qui soit, celui des femmes de son pays.

**"MINERVA"**

organise mensuellement d'amusement concours; annuellement, de grands concours de bébés, un prix littéraire de 5.000 Fr. réservé aux femmes et un grand concours de vacances.

HEBDOMADAIRE - LE NUMÉRO : 1 FR.

Spécimen gratuit sur demande  
55, av. Hoche - PARIS (8<sup>e</sup>)  
F. FOUSSARIGUES, Directeur général.

**POUR LOUER OU ACHETER**

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

**AGENCE MARCHETTI** 37<sup>e</sup> ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

**MONTE-CARLO**

Casino ouvert toute l'Année

(De Mai à Octobre)

**SAISON DE BAINS DE MER**

**MONTE-CARLO BEACH**

Piscine Olympique - Solarium - Restaurant  
Hôtel sur la Plage

**LE SPORTING D'ÉTÉ**

Attractions Sensationnelles :: Les Fêtes sur l'Eau

**COUNTRY CLUB**

22 Courts de Tennis et de Squash Racquets

**GOLF CLUB DU MONT-AGEL**

Altitude 820 mètres - 18 trous

**CENTRE D'EXCURSIONS UNIQUE**

Communications rapides

par Chemin de Fer P.-L.-M. et nombreux Cars salons

**APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES  
CHAUFFAGE CENTRAL**

**H. CHOINIÈRE**

18, B<sup>D</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO  
ÉTUDES - PLANS - DEVIS  
TÉLÉPHONE : 0-08

**ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES**

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

**Antoine MUSSO**

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL  
18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO  
Téléphone 3-33

**BULLETIN**

D.R.S.

**OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR**

**Titres frappés d'opposition.**

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 8 février 1935. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44620, 53447.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 mars 1935. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 20647, 329137.

**Mainlevées d'opposition.**

Néant.

**Titres frappés de déchéance**

Du 13 mai 1935. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17700, 47887.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1935